

Switzerland-Bern-Wabern: Social work and related services

OJ S 126/2013 02/07/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Postal address: Quellenweg 6

Town: Bern-Wabern

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=781349

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) – marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (1361) 420 prestations d'encadrement dans les logements de la Confédération

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1361) 420 prestations d'encadrement dans les logements de la Confédération.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Les services doivent être fournis dans tous les logements de l'ODM. Ils portent sur: – les antennes de l'ODM à exploitation illimitée (CEP d'Altstätten, de Bâle, de Chiasso, de Kreuzlingen et de Vallorbe), y compris les logements de secours (locaux de la protection civile) exploités par ces antennes.

- les logements de l'ODM destinés aux Inadmissible Passengers (INAD) situés dans les zones de transit non publiques des aéroports internationaux de Zurich-Kloten et Genève-Cointrin.
- les autres logements ouverts à partir du 1er octobre 2013 pour une durée limitée de 3 ans au plus.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres a pour objet toutes les prestations d'encadrement relatives aux logements de l'ODM pour la période du 1.1.2014 au 31.12.2015 avec options successives de prolongation de deux ans et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard.

L'hébergement et l'encadrement sont régis par l'ordonnance du DFJP du 24 novembre 2007 relative à l'exploitation des logements de la Confédération dans le domaine de l'asile (RS 142.311.23).

Le soumissionnaire garantit un encadrement intégral et professionnellement qualifié sept jours sur sept des requérants d'asile et des INAD relevant de l'asile dans les logements de la Confédération. L'encadrement comprend l'accueil ainsi que la prise en charge de base des requérants dans les domaines de l'hébergement, de l'entretien, de l'hygiène, de la santé et de l'habillement.

Le mandat comprend l'organisation et la gestion des logements du point de vue du personnel ainsi que sur les plans technique et opérationnel.

Le mandat porte sur des services de base à fournir sur chaque site au moyen du personnel ci-après: - un responsable par lieu d'hébergement (à 100 %); - un suppléant du responsable de chaque lieu d'hébergement; - un personnel d'encadrement suffisant pour être en mesure de fournir les services; - à titre facultatif, un infirmier diplômé (H/F) d'une école supérieure (de niveau de diplôme II, conformément à l'ancien règlement, ou titulaire d'un diplôme étranger équivalent).

En fonction du nombre de requérants d'asile à accueillir, des logements de secours et des locaux de la protection civile (dépendances) sont temporairement ouverts puis refermés.

Exploités par les CEP, ils n'ont pas besoin de disposer de leurs propres responsable et suppléant du responsable.

Les services doivent être fournis sept jours sur sept chaque semaine de l'année et assurés, en règle générale, de 7:00 à 19:00. De 6:00 à 7:00 et de 19:00 à 22:00, de même que le week-end, une présence même réduite doit être garantie.

II.1.6. CPV code(s)

85300000 Social work and related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

1) Short description

CEP de Bâle (organisé pour accueillir 320 personnes) et logements de secours exploités par cette antenne (locaux de la protection civile). Un logement de secours (organisé pour accueillir 80 personnes) est actuellement en exploitation. Un logement de secours supplémentaire (destiné à accueillir 120 personnes) est prévu en réserve. Ce lot comprendra en outre tous les logements (dont les sites ne sont pas encore connus) qui seront éventuellement encore ouverts dans les cantons de BS, BL, AG, SO, LU, OW et NW.

2) CPV code(s)

85300000 Social work and related services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

1) Short description

CEP de Kreuzlingen (organisé pour accueillir 290 personnes) et logements de secours exploités par cette antenne (locaux de la protection civile). Deux logements de secours (organisés pour accueillir 95 personnes en tout) sont actuellement en exploitation. Un logement de secours supplémentaire (destiné à accueillir 100 personnes) est prévu en réserve. Ce lot comprend en outre le logement situé dans la zone de transit non publique de l'aéroport international de Zurich-Kloten ainsi que tous les logements (dont les sites ne sont pas encore connus) qui seront éventuellement encore ouverts dans les cantons de ZH, SH, TG et ZG.

2) CPV code(s)

85300000 Social work and related services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

1) Short description

CEP de Vallorbe (organisé pour accueillir 244 personnes). Ce lot comprend en outre le logement destiné aux Inadmissible Passengers (INAD) situé dans la zone de transit non

publique de l'aéroport international de Genève-Cointrin ainsi que tous les logements (dont les sites ne sont pas encore connus) qui seront éventuellement encore ouverts dans les cantons de VD, GE, VS, FR, NE, JU et BE.

2) CPV code(s)

85300000 Social work and related services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 4

1) Short description

CEP d'Altstätten (organisé pour accueillir 176 personnes). Ce lot comprend en outre tous les logements (dont les sites ne sont pas encore connus) qui seront éventuellement encore ouverts dans les cantons de SG, AI, AR, GL et SZ.

2) CPV code(s)

85300000 Social work and related services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 5

1) Short description

CEP de Chiasso (organisé pour accueillir 120 personnes) et logements de secours exploités par cette antenne (locaux de la protection civile). Un logement de secours (organisé pour accueillir 50 personnes) est actuellement en exploitation. Un logement de secours supplémentaire (destiné à accueillir 40 personnes) est disponible en réserve. Ce lot comprendra en outre tous les logements (dont les sites ne sont pas encore connus) qui seront éventuellement encore ouverts dans les cantons de TI, UR et GR.

2) CPV code(s)

85300000 Social work and related services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: Dans les 30 jours suivant la réception de la facture, prix net

en CHF, TVA en sus. Sous réserve d'une facturation correcte.

Coûts à inclure dans le prix offert: Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), TVA en sus, frais accessoires tels qu'assurances et primes/cotisations d'assurance sociale etc. compris.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune

Sous-traitance: Pas admis

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

E1

Capacité économique/financière

Le soumissionnaire dispose d'une capacité économique/financière suffisante pour mener à bien le mandat.

E2

L'entreprise à un siège (siège principal ou succursale) en Suisse.

E3

Expérience de mandats comparables (encadrement)

Le prestataire dispose de suffisamment d'expérience dans l'accomplissement de mandats comparables au présent mandat, du point de vue de l'ampleur et de la complexité (de chaque lot). Il est à même de prouver cette expérience au moyen d'une référence ne remontant pas à plus d'un an.

L'adjudicateur se réserve le droit de prendre contact avec les personnes de contact et de contrôler les références.

E4

Ressources en personnel

Le prestataire dispose des ressources en personnel nécessaires pour accomplir son mandat comme décrit dans le cahier des charges. En clair, cela signifie que le soumissionnaire est en mesure de démontrer qu'il remplit l'exigence de 40 % de personnel expérimenté (comparer prestation de base par hébergement cahier des charges point 3.7) au bénéfice d'un minimum de deux ans d'expérience dans le domaine de l'encadrement posée pour les sites en exploitation. En ce qui concerne le personnel restant nécessaire dans les sites d'hébergement déjà en place et le personnel requis dans les sites d'hébergement à venir, le soumissionnaire doit être en mesure de mobiliser le personnel nécessaire dans un délai raisonnable (de l'ordre

de quelques semaines).

Le soumissionnaire confirme en outre qu'il n'affecte à l'accomplissement des prestations que des collaborateurs techniquement compétents, fiables, dignes de confiance, consciencieux et pénalement irréprochables satisfaisant au minimum au profil suivant:

Scolarité obligatoire et formation professionnelle

Bonne maîtrise de la langue locale (à l'oral comme à l'écrit) et bonne maîtrise orale d'une autre langue nationale

Connaissances orales d'une langue étrangère (p. ex. l'anglais, toute autre langue étrangère, en particulier d'une des principales régions de provenance des requérants d'asile, constitue un atout).

Réputation irréprochable attestée par un extrait du casier judiciaire.

Absence d'inscriptions au registre de l'office des poursuites

Expérience professionnelle d'au moins trois ans

Connaissance de MS-Office et des applications Internet

Le soumissionnaire s'assure que 40 % au moins du personnel d'encadrement employé dans chaque lieu d'hébergement dispose au minimum d'une expérience professionnelle de deux ans dans le domaine de l'encadrement.

A titre facultatif, le soumissionnaire sélectionne et recrute du personnel soignant diplômé d'une école supérieure (niveau de diplôme II, conformément à l'ancien règlement, ou titulaire d'un diplôme étranger équivalent). Il s'engage à n'affecter à l'accomplissement des prestations que des collaborateurs techniquement compétents, fiables, dignes de confiance, consciencieux et pénalement irréprochables. Il veille à ce que le personnel soignant dispose d'un minimum de trois ans d'expérience aussi bien dans le domaine médical que dans le secteur social.

E5

Capacité à faire face aux fluctuations

Le soumissionnaire est en mesure de réagir dans un délai raisonnable (de l'ordre de quelques jours) aux fluctuations nécessaires dans les effectifs du personnel d'encadrement dans un site donné. Il doit être à même de garantir l'encadrement dans un centre d'hébergement fédéral dans un délai raisonnable (de l'ordre de quelques semaines), de même que de réagir en conséquence en cas de fermeture d'un site d'hébergement.

E6

Remplacement de collaborateurs

Le soumissionnaire est disposé à remplacer, à la demande de l'adjudicateur, les collaborateurs affectés à un site, comme suit:

L'adjudicateur évalue la performance et l'engagement des personnes mises à disposition par le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de prendre position en cas de divergence par rapport aux exigences et aux critères définis dans le cahier des charges et ses annexes. Par la suite, l'adjudicateur décide s'il entend obliger le soumissionnaire à remplacer les personnes concernées dans un délai de 14 jours par du personnel à même de satisfaire aux exigences. D'autres motifs importants peuvent entraîner la nécessité d'engager du personnel dans le cadre de l'exécution du mandat, comme la résiliation des rapports de travail, des vacances prolongées, un accident, la maladie, etc. Le soumissionnaire est alors tenu de remplacer les personnes concernées par un personnel aux qualifications identiques. Le fait que du personnel soit affecté à d'autres projets en faveur de l'adjudicateur ne saurait constituer un tel motif important.

E7

Interlocuteur (SPOC) compétent pour tous les sites pour lesquels le soumissionnaire remet une offre et à même de prendre des décisions.

E8

Respect des principes de procédure

Le soumissionnaire confirme qu'il respecte les principes de procédure figurant sur la feuille de déclaration du soumissionnaire de la Conférence des achats de la Confédération (annexe 1).

E9

Acceptation des Conditions générales de la Confédération du mai 2012 relatives à l'achat de services (disponible sous www.bbl.admin.ch, rubrique Documentation, CG).

E10

Acceptation du projet de contrat

Le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserve le projet de contrat joint à l'appel d'offres (annexe 2).

E11

Système de gestion de la qualité

Le soumissionnaire s'appuie sur un système de gestion de la qualité reconnu qui lui permet d'être en tout temps en mesure de démontrer à l'ODM, en sa qualité d'adjudicateur, qu'il respecte les critères de qualité établis (cf. concept d'assurance qualité et de contrôle).

E12

Acceptation du concept de contrôle

Le soumissionnaire accepte sans réserve le concept d'assurance qualité et de contrôle joint à l'appel d'offres (annexe 3).

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority (1361) 420.

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

19.8.2013 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French. Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles sont admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: Exécution selon les conditions générales (CG) de la Confédération à l'achat de services (édition de mai 2012). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: La maturité du projet d'acquisition ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées. L'adjudicateur se réserve le droit d'acheter tout ou partie des services en option ou de ne pas les acheter du tout. Dépôt d'une offre globale non autorisé. Un soumissionnaire peut présenter des offres pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il n'est cependant pas permis de soumettre une offre globale. L'adjudication peut être remportée pour un ou plusieurs lots pour lesquels un soumissionnaire a déposé des offres, mais pas pour la totalité des cinq lots de l'appel d'offres. Si la décision prise entraîne l'introduction simultanée sur un site de deux nouveaux soumissionnaires dans les domaines de la sécurité et de l'assistance, l'adjudicateur se réserve le droit de reporter jusqu'à trois mois le début du mandat sur le site concerné, afin d'assurer une exploitation ordonnée. L'appel d'offres est établi conformément au chapitre 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP). Aucune indication des voies de droit ne figure dans l'appel d'offres. www.simap.ch Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: Remarques sur le dépôt des offres: Lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:

00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL. b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 28.6.2013 ,doc. 781349

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 12.7.2013.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: Vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.6.2013